

## FICHE DE PRESENTATION DE L'ENQUETE

### LES COLLECTIVITES LOCALES ET L'ENVIRONNEMENT

#### VOLET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

#### POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

##### 1. Service producteur

Institut français de l'environnement (Ifen), avec le Scees

##### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête « les collectivités locales et l'environnement – volet eau et assainissement »

##### 3. Objectifs généraux de l'enquête

La gestion de l'eau et l'assainissement est un problème environnemental important. Elle est réalisée de façon décentralisée par les collectivités locales, dans un cadre (normes, incitations financières) national, voire européen. L'enquête proposée a pour but d'observer les situations locales pour en améliorer la connaissance et permettre la définition et le suivi de la politique au niveau central, ainsi que les comparaisons entre collectivités.

##### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Demande des ministères de l'environnement et de l'agriculture, ainsi que des Agences de l'eau, des consommateurs et des acteurs locaux qui ont à se situer et participer aux débats sur la politique à suivre. Les résultats participent aussi de la réponse au volet économique de la directive-cadre sur l'eau.

##### 5. Principaux thèmes abordés

- organisation des services (communale ou intercommunale, en régie ou déléguée),
- Services rendus à la population (populations desservies, nature des services),
- Prix de l'eau, volumes consommés et distribués,
- Equipements utilisés,
- Problèmes émergents : réseaux d'eaux pluviales, intervention communale pour l'assainissement non collectif...

##### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête fait suite à celles menées sur le même thème en 1999-2000 et 2003. Elle est la seule à décrire globalement les modes d'organisation des communes, à faire le point sur la desserte des populations, à analyser précisément le prix et à le mettre en parallèle avec les services rendus.

La DGCCRF fait une enquête plus légère qui suit annuellement l'évolution des prix.

Le FNDAE fait un inventaire quinquennal auprès de l'administration départementale qui porte sur les seules communes rurales (au sens du ministère de l'agriculture). Cet inventaire ne permet pas le croisement des données individuelles.

L'enquête ne relève que les données non disponibles ailleurs. Elle est enrichie de données provenant de la Direction générale de la santé et utilise les informations du logiciel GSP du MAAPAR. Les données comptables, difficiles à observer et collectées par la Comptabilité publique, ont été retirées du questionnaire.

##### 7. Unités enquêtées et champ de l'enquête

5 000 communes. Pour les communes en groupement, des questions sont posées au groupement. Les renseignements non disponibles peuvent être demandés au délégataire.

##### 8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête prévue en 2006 et réalisée par le Scees.

**9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Une heure à deux heures, une fois rassemblés les documents nécessaires (rapports du maire et du ou des délégués).

**10. Comité de concertation :**

Le Comité de concertation existe depuis la première enquête. Outre le Scees et l'Ifen, il comprend des représentants des ministères de l'environnement, l'agriculture, la santé, l'intérieur (DGCL), l'économie (DGCCRF) ; des représentants d'élus (AMF, FNCCR), des professionnels (SPDE, IGD), de consommateurs, d'universitaires et des agences de l'eau.

**11. Diffusion des résultats**

Pas de restriction particulière. Retour d'informations vers l'unité enquêtée. Publications sous forme de 4-pages et de tableaux détaillés.